

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE BULLE**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 29 AOUT 2024 A 20H00**

**DATE DE LA CONVOCATION : 24 AOUT 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-neuf aout à 20h00, le Conseil Municipal de BULLE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe ANDRE.

Présents : M. Christophe ANDRE, Maire  
M. Cédric CHAMBELLAND, Adjoint  
Mmes Sophie MOREL, Christelle PERRARD, Adjointes  
Mme Elsa RIFFIOD, Conseillère Municipale  
MM Maxime PONTARLIER, Conseiller Municipal

Excusés : Dylan GUITARD, Pierre JEANNIN, Romain ANDRE, Loïc MULLER,  
Absent : Pierrick GARNIER,

Procuration :

Secrétaire de séance : Christelle PERRARD,

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

- 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 4 JUILLET 2024
- 2) DOSSIER ZAER
- 3) DELIBERATION POUR MISE EN NON-VALEURS
- 4) PROJET DE PLANTATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
- 5) ARRETE POUR LE REGLEMENT DE PUBLICITE COMMUNAL
- 6) DELIBERATION CARTES JEUNES
- 7) DELIBERATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
- 8) FORET RENOUVELLEMENT CERTIFICATION PEFC ET VENTE DE BOIS
- 9) DELIBERATION POUR DES DEVIS
- 10) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**COMPTE-RENDU**

**POINT N°1.**

-Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 4 juillet 2024. Le compte rendu du 4 juillet est adopté à l'unanimité.

➤ En préambule, le maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point N° 4, suivant, délibération pour le règlement de la publicité intercommunal à l'ordre du jour.

**Décision : Le Conseil Municipal, des membres présents donne son accord à l'unanimité.**

**Résultat du vote : - Pour 6 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**POINT N°2.** Etude d'opportunité de projets agrivoltaïques sur du foncier public à l'échelle intercommunale. Cette étude a été menée sur 13 sites sur le territoire de la CFD. L'évaluation globale a permis de les hiérarchiser en fonction de leur intérêt pour le développement de projets agrivoltaïques, trois sites ont été retenus.

La phase 4 d'information / Concertation vise à recueillir les avis et remarques des élus et des membres des sociétés pastorales des communes sur lesquelles au moins un site a été retenu, à savoir BOUJAILLES, LA RIVIERE DRUGEON et BULLE.

Ces rencontres ont eu lieu et un compte rendu a été fait aux élus de chaque commune le 9 juillet 2024. Les locataires des terrains de notre commune ont émis un avis défavorable pour diverses raisons.

- Pas assez de recul sur les projets agrivoltaïques
- Pas de données sur les retombées financières
- Comment exploiter et entretenir les parcelles
- Le bien-être animal

Afin de passer à l'étude opérationnelle, il est nécessaire d'avoir l'accord des locataires, il n'est pas raisonnable de continuer le projet sans une volonté des locataires.

Mr le Maire regrette la décision des locataires, il aurait souhaité que l'étude continue jusqu'à son terme pour avoir toutes les données et prendre une décision finale, surtout pour connaître les retombées financières de ce projet.

**Décision : Le Conseil Municipal, des membres présents décide de ne pas donner suite à ce projet à la majorité.**

**Résultat du vote : - Pour 4 - Contre : 2 - Abstention : 0**

**POINT N°3.** Mr le Maire, propose au Conseil Municipal, l'apurement comptable des créances dont il est constaté qu'elles ne sont pas recouvrables. Pour le budget du bâtiment locatif d'un montant de 2 537.35 € correspondant à des loyers de 2019 à 2020. Pour le budget communal d'un montant de 109.21 € correspondant à divers titres.

**Décision : Le Conseil Municipal, des membres présents donne son accord à l'unanimité.**

**Résultat du vote : - Pour 6 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**POINT N°4.** Mr le Maire, présente au Conseil Municipal une demande de l'exploitant des parcelles A 262 et ZD 43 propriété de la commune pour la plantation de haie. Une convention est à établir entre le propriétaire et l'exploitant.

L'exploitant procédera à des travaux de plantations d'arbres et de haie champêtres, à réaliser les travaux et l'entretien à sa charge.

Aucune redevance n'est due au titre de la présente convention.

La présente convention est consentie pour une durée de 20 ans à compter de la signature.

**Décision : Le Conseil Municipal, des membres présents donne son accord à la majorité.**

**Résultat du vote : - Pour 4 - Contre : 2 - Abstention : 0**

**POINT N°5.** Une procédure d'appel d'offre a été lancée pour recruter un bureau d'étude pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal. Le bureau d'étude COPUB CONSEIL a été retenu pour un montant de 28 876 € HT. En parallèle la CFD va bénéficier d'une subvention de 10 000 €

Dans le cadre de l'élaboration du RLPi de la CFD qui va débiter en septembre, le bureau d'étude missionné, GOPUB Conseil, souhaite disposer des arrêtés municipaux fixant les limites d'agglomération pour chaque commune.

L'arrêté consiste à délimiter l'agglomération de notre commune. (Entrée du village)

**POINT N°6.** La carte avantages jeunes sera de nouveau disponible début septembre. Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réactualiser la délibération du 24/08/2023 Pour l'édition 2024-2025 les tarifs restent inchangées.

**Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.**

**Résultat du vote : - Pour 6 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**POINT N°7.** Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes de 4 220 € à l'occasion des 50 ans de la fête des grands pieds 2024.

**Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.**

**Résultat du vote : - Pour 6 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**POINT N°8.** Renouvellement de notre certification PEFC. **PEFC** est une organisation, dont l'objet est de préserver et promouvoir l'équilibre forestier à travers un système de certification de gestion forestière durable. Les produits portant le logo PEFC sont issus de forêts gérées durablement et de sources responsables. Notre adhésion de 5 ans à la certification PEFC arrive à échéance le 31/12/2024. Le montant est de 175 € pour les 5 ans.

**Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.**

**Résultat du vote : - Pour 6 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**POINT N°9.** Présentation De plusieurs devis pour l'entretien et un contrat d'entretien de la hotte de la salle des fêtes et la sonorisation de la salle des fêtes et des manifestations extérieures.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir la société AVIPUR.

Devis pour l'entretien

Achat d'un appareil pour les mouches	300 € TTC
Contrat d'entretien extracteur plus les filtres	<u>480 € TTC</u>
Durée 5 ans.	

Présentation d'un devis pour l'achat d'une enceinte et d'un frigo pour un montant **de 700 € TTC**

**Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les devis correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.**

**Résultat du vote : - Pour 6 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**POINT N°10.** Pas de questions diverses et d'informations

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45**

**Le Président de séance**

**La Secrétaire**